



53 **4. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil**

54 Aucune intervention

55 **5. Reprise de CAD (Chauffage à distance) par la SEFA (Société Électrique des Forces de**  
56 **l'Aubonne)**

57  
58 **5.1 Préavis municipal no 01/2021**

59 Mme la Présidente donne la parole à M. Alain Domenig, Syndic, pour lire la conclusion du  
60 préavis municipal no 01/2021, Reprise de CAD par la SEFA.

61 Gérer un CAD demande des connaissances techniques et financières qu'une commune seule ne  
62 peut garantir, sur le long terme, sans investir dans la formation et les technologies les plus  
63 modernes. C'est une structure lourde et le risque financier de peser sur le ménage communal est  
64 trop élevé pour les 10 prochaines années. Seul un fournisseur d'énergie tel que la SEFA peut  
65 acquérir et rentabiliser de telles structures. La SEFA est un vrai partenaire avec un ancrage  
66 régional, garant de l'utilisation de nos ressources forestières. Toutes les communes membres du  
67 Groupement Forestier de la Saubrette sont membres de la SEFA. Des projets concrets ne  
68 pourraient être réalisés sans son soutien, par exemple : la pose de bornes de recharges  
69 électriques sur la place de la Poste, un investissement important d'une unité de production de  
70 Biogaz ainsi que des projets en cours d'élaboration comme la pose de panneaux photovoltaïques  
71 sur nos toits en commençant par le secteur des Vernes.

72 La Municipalité est convaincue d'avoir trouvé la bonne institution pour le futur de notre installation  
73 tout en garantissant l'utilisation d'une énergie et d'une filière de notre forêt des plus écologiques.  
74 Il faut saisir cette opportunité qui permet de ne pas mettre en danger les futurs investissements  
75 communaux.

76  
77 **5.2 Rapport de la commission de gestion et finances**

78 Mme Michèle Ruffenacht donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission de gestion  
79 et finances concernant le préavis municipal n°01/2021, Reprise de CAD par la SEFA.

80 La Commission estime opportun, une solution permettant de réduire le risque financier à  
81 l'exploitation du CAD et d'en professionnaliser la gestion. D'une manière plus pragmatique, la  
82 commission pense adéquat de prendre une telle décision, aujourd'hui, sans attendre de nouveaux  
83 frais importants sur l'installation. Sur le plan financier, elle propose d'autoriser la Municipalité de  
84 céder les infrastructures du CAD à la SEFA, tout en obtenant des garanties d'approvisionnement  
85 en bois local à un prix recouvrant au minimum les frais d'exploitation ainsi que la garantie que le  
86 système de chauffage à plaquette forestières soit maintenu. Elle est favorable à la création d'une  
87 société conjointe ayant un droit de regard et d'influence sur les orientations stratégiques de  
88 l'exploitation du CAD. Elle est très favorable à la mise à disposition du fond bâti à la nouvelle  
89 société ainsi qu'au remboursement des emprunts et à la mise en réserve du solde pour des  
90 investissements futurs. Elle demande au Conseil communal d'approuver le préavis n°01/2021 tel  
91 que présenté.

92 Le préavis a été étudié de manière approfondie. La Commission remercie M. Alain Domenig,  
93 Syndic, pour ses explications et ses réponses aux très nombreuses questions soulevées.

94  
95 La parole est donnée aux conseillers et conseillères:

96 M. Jean-Charles Terry aimerait s'assurer que le fournisseur garantisse le prix des plaquettes  
97 dans le futur, sans une explosion des coûts.

98 M. le Syndic confirme que, dans les discussions avec le groupement forestier, le sujet a été  
99 abordé et discuté. Le prix sera garanti dans les statuts de la nouvelle association. Il faut souligner  
100 que tous les actionnaires sont membres du groupement. Il y a une excellente synergie. Mais il est  
101 impossible de se prononcer sur le long terme. Il y a une réelle volonté de partenariat.

102 M. Olivier Fallet aimerait connaître le prix au KWH en comparaison des autres énergies tel que le  
103 mazout.

104 M. Alain Domenig, Syndic, explique que ce système de chauffage a toujours été plus cher que le  
105 mazout, 6 à 7 centimes de plus au KWH. La chaleur est bien distribuée. C'est une énergie locale  
106 et on ne peut qu'en être fier. La moyenne du coût de notre installation est inférieure à celles des  
107 autres communes possédant un CAD. A l'époque de sa création on pensait que les prix du  
108 pétrole allaient flamber ce qui n'a pas été le cas.

109 M. Frédéric Oulevey complète en informant que la loi sur le CO2 va bientôt être votée. Il souligne  
110 que les énergies renouvelables, telles que celle produite par le CAD, ne seront pas taxées, ce qui  
111 n'est pas le cas du chauffage à mazout ou du chauffage électrique. Le chauffage à bois sera de  
112 ce fait à plus ou moins long terme moins cher.

113 M. Julien Kronegg exprime son incompréhension en ce qui concerne cette vente. Il trouve que  
114 tous les investissements réalisés, jusqu'ici, pour acheter et maintenir le CAD en bon état, ont été  
115 probants. D'autre part le futur acheteur, pour le rentabiliser et faire des bénéfices, augmentera  
116 les prix. Pourquoi privatiser ce dernier et le céder à un prix si bas ? Ne pourrait-on pas le garder,  
117 confier l'entretien à des professionnels et en garder les bénéfices ?

118 Monsieur Alain Domenig explique que la gestion d'un CAD demande des compétences  
119 techniques et financières que la commune n'est pas en mesure d'assumer. D'autre part,  
120 l'engagement d'une société pour l'entretien a un coût non négligeable ce qui remettrait en  
121 question l'équilibre financier du CAD. C'est pour éviter un tel risque financier que la commune  
122 propose la reprise du CAD par la SEFA. Ce n'est pas une privatisation puisque cette société  
123 compte toutes les communes de la région parmi ses actionnaires. En 2017, La Romande Énergie  
124 avait proposé Frs 1'000'000.00 pour le rachat, la SEFA propose Frs. 2'000'000.00. D'autre part  
125 cette action permettrait d'amortir d'un coup la chaufferie qui resterait toutefois en possession de  
126 la commune. Cette dernière ne dégage pas assez de cash pour faire face à d'éventuels  
127 problèmes. C'est pourquoi elle a cherché un partenaire local pour le CAD, tout en ayant un  
128 regard sur son installation et son fonctionnement. Le prix fixé est bas, mais ce n'est pas un bien  
129 immobilier et il est peu probable de faire une plus-value sur un tel bien.

130 M. Zeljko Bosnjak, Municipal, donne un complément technique en rapport avec les propos ci-  
131 dessus. L'engagement d'une société pour l'entretien aurait des coûts exorbitants, impossibles à  
132 envisager, car ils mettraient à mal le bilan financier. Plusieurs sociétés suisses allemandes ont  
133 aussi pris contact pour l'achat du CAD. Pour ces dernières, c'était une capitalisation, ayant pour  
134 but de rentabiliser leur investissement. La SEFA est une société locale qui s'impose le devoir de  
135 fournir de l'énergie verte. Ce n'est pas une capitalisation pure et dure, mais ce n'est pas non plus  
136 du mécénat. Ils ont prévu un taux de rendement de 3%. Actuellement, l'entretien de base est fait  
137 par les employés communaux. Ils ne peuvent pas faire l'entretien technique.

138 M. Amaury Annen précise que la matière première, le bois en l'occurrence, est meilleure marché  
139 que le mazout, mais c'est toute l'infrastructure qui en découle et sa gestion qui sont plus chères.  
140 Une commune ne peut pas garantir la gestion d'un CAD et fournir la chaleur 24/24H pour des  
141 privés.

142 M. Fallet est convaincu du bienfondé du chauffage à bois et du CAD. Il aimerait connaître :

143 1° le pouvoir décisionnel de la commune dans cette nouvelle société et les conditions  
144 contractuelles liées à cette vente.

145 2° le prix de vente du KWH pour pouvoir le garder.

146 Réponses du Syndic :

147 1° La commune ne sera pas majoritaire, elle n'aura que 10% des parts de cette nouvelle société.  
148 Elle aura un administrateur sur les cinq que comptera le conseil d'administration. Celui-ci aura  
149 une vision sur tout ce qui se passe au CAD et pourra participer à toutes les séances. La  
150 municipalité n'abandonnera pas la gestion du CAD et elle veut avoir son mot à dire. C'est une  
151 garantie obtenue dans les négociations. Il faudra rester attentif et participer aux décisions. Elle  
152 pourrait même aller plus loin en intervenant auprès des autres actionnaires.

153 2° Les estimations ont été faites au niveau de la maintenance et aucun calcul n'a été fait pour le  
154 prix du KWH. On voit des CAD qui sont entre 19 et 19.5 cts TVA incluse.

155 M. Frédéric Oulevey, qui fût membre de la commission du conseil général qui a mis sur pied le  
156 projet du CAD, rappelle, qu'à l'origine, cette dernière avait déjà émis l'idée d'un partenariat avec  
157 une entreprise d'énergie. Effectivement, la gestion, l'entretien, ainsi que la maintenance d'une  
158 telle infrastructure leur paraissait déjà trop lourde pour être à la seule charge de notre petite  
159 commune. Pour diverses raisons ça ne s'est pas fait. C'est une chance que la commune ait  
160 réussi à mener à bien ce projet et à s'en occuper jusqu'à aujourd'hui. C'est le bon moment pour  
161 passer la main, car le CAD pourra prendre un nouvel essor. Il pourra se développer, chose  
162 impossible pour la commune, faute de moyens. La nouvelle société pourra valoriser les énergies

163 renouvelables. Une autre dynamique financière sera mise en place. Par cette cessation, on  
164 rejoint ici le préavis de base.

165 M. Zeljko Bosnjak, Municipal, précise que le CAD n'a que dix ans. Dans les années à venir, des  
166 pièces maîtresses, au coût très élevé, devront être changées. La commune ne pourra pas y faire  
167 face. Il ne faut pas renoncer à ce partenariat vert, car c'est une opportunité pour la commune.  
168 Elle implique une amélioration du CAD, l'installation de panneaux solaires sur certains bâtiments  
169 communaux telle la salle polyvalente, la création de bornes pour la recharge de voitures  
170 électriques. Elle assure une nouvelle aire.

171 M. Pascal Dubos aimerait connaître le coût du bois utilisé par le CAD sur une année.

172 M. le Syndic indique que la matière première représente les 33% du chiffre d'affaire annuel. Au  
173 départ chaque commune produisait ses plaquettes et réalisait un petit bénéfice. Ces sommes ont  
174 été utilisées pour le CAD. Maintenant, c'est le groupement forestier de la Saubrette qui s'en  
175 occupe donc la commune ne réalise plus de bénéfice.

176 M. Cyrille Hibert voudrait savoir si Saint-George est un cas particulier. Y aurait-il aussi des  
177 partenariats mis en place dans d'autres communes ?

178 M. Le Syndic précise que ce n'est malheureusement pas le seul cas. Saint-George n'est pas un  
179 cas particulier. D'autres CAD ont plus mal fini. Par exemple, Longirod et Burtigny qui ont cédé  
180 leur CAD sans rien toucher. Burtigny a même dû payer. Bassins a aussi été repris par la  
181 Romande Énergie tout comme Longirod. Certaines communes ont instauré un système mixte,  
182 bois/mazout.

183 M. Fallet se questionne sur l'avenir de ces installations. Pour survivre devront-elles augmenter  
184 leurs prix ou sont-elles vouées à s'arrêter de fonctionner ? La SEFA devra elle aussi faire face à  
185 tous ces frais.

186 M. le Syndic explique qu'à l'origine la production d'électricité fournie par le barrage sur l'Aubonne  
187 servait à faire fonctionner le tram Abonne – Gimel. La SEFA s'est beaucoup diversifiée et elle a  
188 les reins solides. Elle a les compétences pour fournir de l'énergie sans faire exploser les coûts.

189 M. Cyrille Hibert demande quel pourcentage d'énergie, produite par le CAD, est utilisé. Peut-on  
190 alimenter de nouveaux bâtiments ?

191 Actuellement, la chaudière fonctionne à sa capacité maximale, explique M. Zeljko Bosnjak. La  
192 réserve est suffisante pour servir tous les bâtiments se trouvant dans le périmètre central du  
193 village. Les nouvelles constructions, comme le projet proposé dans un des préavis suivants, ainsi  
194 que d'éventuelles transformations ou restaurations de logements pourront aussi être desservis  
195 par le CAD. Il y a une certaine marge de manœuvre. Toutefois, on ne peut pas s'étendre au-delà  
196 de ce périmètre.

197  
198 La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente met au vote le préavis municipal n°  
199 01/2021, Reprise de CAD (Chauffage à distance) par la SEFA (Société Électrique des Forces de  
200 l'Aubonne)

201 Le Préavis 01/2021 est approuvé comme suit :

202 Votants : 37                      Oui : 35                      Non : 1                      Abstention : 1  
203

#### 204 **Le Conseil communal de Saint-George**

- 205 • vu le préavis municipal n° 01/2021;
- 206 • entendu le rapport de la commission de gestion et finances;
- 207 • considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

#### 208 **décide à la majorité absolue**

- 209 • d'autoriser la Municipalité de céder l'ensemble des infrastructures du CAD à la SEFA – Société  
210 Électrique des Forces de l'Aubonne pour la somme de Frs 2'000'000.00;
- 211 • de participer à hauteur de 10% à la nouvelle société ainsi créée conjointement avec la SEFA en  
212 achetant des actions pour Frs 50'000.00 pour en assurer son exploitation et sa  
213 commercialisation ;
- 214 • de participer étroitement avec la SEFA pour la sauvegarde des intérêts de son patrimoine  
215 forestier et l'apport d'énergie dans ses bâtiments et aux clients privés de celle-ci ;
- 216 • de rester propriétaire du fond bâti soit, du local chaufferie et des silos à plaquettes forestières et  
217 de donner à la nouvelle société, une servitude d'utilisation et d'accès ;

218 • de rembourser les emprunts bancaires, contractés pour la mise en œuvre du CAD, au 30 juin  
219 2021.

220 • d'attribuer le solde au compte 9282.930, Réserve pour investissements et travaux futurs.  
221 Accepté en séance ordinaire de la Municipalité le 16 février 2021 pour être soumis au Conseil  
222 communal de Saint-George le 31 mars 2021.

223 M. le Syndic remercie l'Assemblée pour la confiance exprimée par ce vote. C'est une bouffée  
224 d'oxygène pour les années à venir, autant pour la commune que pour sa future municipalité. Cette  
225 décision pouvant faire l'objet d'un référendum un délai de 21 jours s'impose avant son application.  
226

## 227 **6. Achat du Moulin de Saint -George – Bienfonds 324**

228 M. Valentin Piaget se retire des délibérations étant lui-même directement concerné par ce projet.

### 229 6.1 Préavis municipal no 02/2021

230 Mme Mélanie Robellaz, Présidente, donne la parole à M. Alain Domenig, Syndic, pour la lecture de  
231 la conclusion du préavis municipal no 02/2021, Achat du Moulin de Saint-George – Bienfonds 324.  
232 Il faut relever que l'acquisition de ce bien-fonds est une occasion unique de sauvegarder ce  
233 patrimoine et d'y développer une activité, permettant à d'autres acteurs économiques et culturels  
234 de la Commune, de profiter de la venue de nombreux visiteurs et de la promotion ainsi faite autour  
235 de ce Moulin.  
236

### 237 6.2 Rapport de la commission de gestion et finances

238 M. Pascal Capon, rapporteur de la Commission de gestion et finances, donne lecture de la  
239 conclusion du rapport concernant le préavis municipal n° 02/2021, Achat du Moulin de Saint-  
240 George – Bienfonds 324. Cette dernière demande au Conseil communal d'accepter le préavis  
241 municipal tel que proposé.  
242

243 Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met ce point en discussion.

244 M. Olivier Fallet aimerait plus d'informations sur les deux points suivants :

245 1° Le loyer annuel de l'appartement de 302 m<sup>2</sup> dont le montant, qui s'élève à Frs 20'400.00, lui  
246 semble peu élevé.

247 2° Le délai de 3 ans pour le remboursement de l'emprunt.

248 M. le syndic précise que l'appartement est vieillot et aurait besoin d'un sérieux rafraîchissement.  
249 Le locataire actuel va rester dans les lieux en l'état, ce qui explique le loyer modéré. Pour ce qui  
250 est du délai de remboursement, les taux d'intérêts sont négatifs. La commune étant un client qui  
251 ne peut pas se volatiliser, la banque lui fait une offre à 0% pendant 3 ans sans apport financier.  
252 C'est un bon investissement. On sauvegarde le patrimoine communal avec en sus un logement.  
253 Il faut trouver des financements extérieurs pour entretenir un tel bâtiment.

254 M. Pascal Dubos demande si la commune a fait une évaluation du montant des travaux à  
255 entreprendre car la toiture et les fenêtres sont en mauvais état et devront être changés. Ne  
256 pourrait-on pas attendre la prochaine législature en mandatant une commission pour étudier ce  
257 projet. Y a-t-il une urgence pour prendre cette décision ?

258 M. le Syndic indique qu'un montant de Frs 11'000 est prévu à cet effet, dans le préavis, pour les  
259 frais d'étude dont Frs 5'500 seront pris en charge par la région. Le bâtiment ne va pas s'écrouler  
260 du jour au lendemain. Des travaux devront être réalisés, c'est certain, mais pas dans l'immédiat.  
261 Ce bâtiment a un grand potentiel qui pourrait être exploité et rentabilisé en créant des espaces  
262 dans la partie non utilisée par le musée. C'est une occasion à saisir de sauvegarder un  
263 patrimoine communal sans trop de risques financiers. La rénovation a un coût certain mais le  
264 financement de celle-ci se fera grâce à des apports externes. Le temps presse, car les  
265 propriétaires actuels veulent vendre dans les plus brefs délais. Le bâtiment pourrait passer dans  
266 des mains étrangères à la commune sans aucune garantie de sauvegarde de ce patrimoine  
267 communal et de son musée.

268 M. Philippe Germain, Vice-Président de la Fondation du Moulin, partage ces craintes de voir  
269 disparaître le musée en cas d'acquisition de ce bien par un privé. La Fondation ne va pas  
270 demander de transformations. Elle entretient et souhaite garder le musée en l'état. Elle souhaite  
271 que la commune devienne propriétaire de ce bâtiment historique, car elle doit mettre en valeur  
272 son patrimoine. Il félicite la municipalité d'avoir pris en main ce problème.

273 M. David Mignot a eu l'occasion de voir l'appartement et l'a trouvé encore en bon état.

274 Mme Yolande Morand-Conne demande si la mise en place d'une commission pour trouver des  
275 fonds est envisagée.

276 M. le Syndic explique qu'une Fondation sera créée. Elle aura pour but de rechercher des fonds  
277 permettant de fournir un loyer à la commune. Celui-ci servira à couvrir l'investissement d'une part  
278 ainsi que l'entretien, la promotion et le développement du Moulin de l'autre. Le Comité de la  
279 Fondation sera composé de 5 membres minimum. Un membre de droit, provenant de l'exécutif,  
280 et un autre représentant le législatif y siègeront en permanence.

281  
282 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente met au vote le préavis municipal n°  
283 02/2021, Achat du Moulin de Saint-George – Bienfonds 324.

284 Le Préavis 02/2021 est approuvé comme suit :

285 Votants : 37                      Oui : 36                      Non : 0                      Abstention : 1 (M. Piaget)

286

### 287 **Le Conseil communal de Saint-George**

- 288 • vu le préavis municipal No 02/ 2021;
- 289 • entendu le rapport de la commission de gestion et des finances;
- 290 • considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

291 **décide à la majorité absolue**

- 292 • d'autoriser la Municipalité d'acquérir le bienfonds 324 composé de la parcelle 324, d'une  
293 surface de 5'680 m<sup>2</sup> avec un plan d'eau et un Moulin historique.
- 294 • de financer la totalité de cet achat de Frs 750'000.00 par l'emprunt auprès d'un organisme  
295 financier au meilleur taux.
- 296 • de commencer son remboursement la quatrième année pour cumuler le loyer du locataire de  
297 l'appartement sur un compte affecté uniquement sur ce bien-fonds, soit la somme de Frs  
298 20'400.00 annuelle x 3 ans = Frs 61'200.00, moins les intérêts.

299 Accepté en séance ordinaire de la Municipalité du 9 mars 2021 pour être soumis au  
300 Conseil communal de Saint-George le 31 mars 2021.

301

### 302 **7. Projet et crédit d'étude sur la parcelle communale no 309**

303 7.1 – Préavis municipal no 03/2021

304 Mme Mélanie Robellaz, Présidente, donne la parole à M. Alain Domenig, Syndic, pour la lecture de  
305 la conclusion du préavis municipal no 03/2021, Projet et crédit d'étude sur la parcelle communale  
306 no 309. Le moment est venu d'investir sur cette parcelle et de proposer à nos aînés et à nos  
307 jeunes, souhaitant rester dans notre beau village, une solution économique et rentable pour la  
308 commune. La solution retenue, de financer ces logements par la valorisation de cette parcelle et  
309 par la vente d'appartements de plus grandes surfaces, permettant d'accueillir de nouvelles  
310 familles, ne peut être que profitable au ménage communal. Des loyers seront encaissés sur les  
311 appartements restants.

312 7.2 – Rapport de la commission d'Urbanisme

313 M. Olivier Fallet, rapporteur de la Commission d'Urbanisme, donne lecture de la conclusion du  
314 rapport concernant le préavis municipal n° 03/2021, Projet et crédit d'étude sur la parcelle  
315 communale no 309. Si le PGA était soumis au canton sans projet de construction sur la parcelle  
316 309, cette dernière serait sans doute déclassée en terrain agricole, privant la commune de la  
317 possibilité de valoriser cette parcelle dans le futur.

318

319 7.3 – Rapport de la commission de gestion et finances

320 M. Amaury Annen, rapporteur de la Commission de gestion et finances, donne lecture de la  
321 conclusion du rapport concernant le préavis municipal n° 03/2021, Projet et crédit d'étude sur la  
322 parcelle communale no 309. Cette dernière demande au Conseil communal d'accepter le préavis  
323 municipal tel que présenté.

324

325 Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met ce point en discussion.

326 M. Daniel Mignot précise que ce lieu-dit s'appelle, sauf erreur de sa part, la « Léchaire ».

327 M. Rémy Laffely voudrait avoir des précisions concernant ce projet intergénérationnel. La  
328 Municipalité va-t-elle construire, vendre ou louer des appartements ? Va-t-elle gérer les locations  
329 et choisir les personnes qui vont y vivre, octroyant la priorité aux habitants de la commune ?

330 M. le Syndic confirme que c'est bien la Municipalité qui va gérer ce projet de bout en bout. Il y aura  
331 un règlement de coopérative qui déterminera les critères pour pouvoir acquérir ou louer un  
332 appartement. Les plus grands appartements seront pour les familles et les plus petits pour les  
333 aînés et les jeunes, afin qu'ils puissent rester à Saint-George. Ce ne sera pas une coopérative,  
334 mais la construction sera gérée par un règlement de coopérative.

335 M. Pascal Dubos aimerait savoir si le cas de figure des Chamois pourrait se reproduire, avec des  
336 oppositions à répétitions, mettant un frein à la concrétisation du projet.

337 M. le Syndic souligne que c'est le risque de toute construction. Un délai de trois ans a été fixé, en  
338 tenant compte de l'entrée en vigueur du PGA. Il faut se battre pour maintenir cette parcelle en  
339 zone à bâtir. Mais on ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas d'opposition.

340 M. Zeljko Bosnjak souligne que laisser cette parcelle sans rien faire représenterait une perte sèche  
341 pour la commune.

342 M. Amaury Annen fait remarquer que le conseil doit voter un crédit d'étude permettant à la  
343 Municipalité de présenter un projet de construction permettant de bloquer cette parcelle. Les  
344 appartements seront destinés à des familles, des jeunes et des aînés du village en fonction d'un  
345 règlement de coopérative. La Municipalité devra soumettre ensuite son étude au Conseil qui  
346 décidera de la suite à donner à ce projet.

347 M. Laurent Pasche, Municipal, signale que le PGA et le règlement de police des bâtiments sont  
348 prêts à être présentés au canton. Cette parcelle ainsi que le projet figureront dans le plan général  
349 d'affectation (PGA), si le Conseil approuve ce soir le préavis.

350 M. Cyrille Hibert aimerait savoir si un montage similaire aurait pu se faire sur le terrain des  
351 Chamois.

352 M. Laurent Pasche, Municipal, répond qu'il n'y a pas de comparaison possible. Les premières  
353 constructions ont vu le jour, il y a de cela 10 à 15 ans. A ce moment-là, il n'y avait pas les mêmes  
354 restrictions au niveau du canton.

355 M. Zeljko Bosnjak, Municipal des constructions à ce moment-là, fournit un complément  
356 d'information sur les Chamois. C'est une autre problématique, car aujourd'hui l'objectif de la  
357 commune est de s'assurer la création d'un patrimoine à l'intention des jeunes, des aînés et des  
358 familles pour qu'elles puissent rester au village. Au Chamois, on ne pouvait pas construire  
359 d'immeuble car le terrain se trouvait dans un quartier résidentiel. A ce moment-là, on serait devenu  
360 promoteur et ce n'est pas le but d'une commune.

361 La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente met au vote le préavis municipal n°  
362 03/2021, Projet et crédit d'étude sur la parcelle communale no 309.

363 Le Préavis 03/2021 est approuvé comme suit :

364 Votants : 37                      Oui : 36                      Non : 0                      Abstentions : 1

365 M. Alain Domenig remercie l'assemblée pour l'acceptation des trois projets présentés et de  
366 donner ainsi un bel avenir à la commune.

367

368 Le Conseil communal de Saint-George

369 • vu le préavis municipal No 03/2021 ;

370 • vu le rapport de la commission d'urbanisme ;

371 • vu le rapport de la commission de gestion et des finances ;

372 • considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

373 **décide à la majorité absolue**

374 • d'autoriser la Municipalité de construire sur la parcelle 309 des immeubles en PPE pour un tiers  
375 destinés à la vente afin de financer les autres logements destinés à la location, en priorité aux  
376 habitants et habitantes de notre Commune, ceci dans les 3 prochaines années à compter de la  
377 date d'acceptation de ce préavis No 03/2021.

378 Cette autorisation de construire est conditionnée à l'approbation du Conseil communal d'un  
379 projet de construction et de futurs crédits pour tout investissement sur cette parcelle.

380 • d'autoriser la Municipalité à prendre sur le compte courant de la Caisse d'Epargne d'Aubonne  
381 et d'engager au fur et à mesure selon les besoins, une somme maximale de CHF 60'000.00  
382 nécessaire au crédit d'étude de ce projet.

383 Accepté en séance ordinaire de la Municipalité du 9 mars 2021 pour être soumis au Conseil  
384 communal de Saint-George le 31 mars 2021.

385 **8. Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de la**  
386 **Protection Civile du district de Nyon (ORPC)**  
387

388 8.1 – Préavis municipal no 04/2021

389 Mme Mélanie Robellaz, Présidente, donne la parole à M. Laurent Pasche, Municipal, pour la  
390 lecture de la conclusion du préavis municipal no 04/2021, Révision des statuts de l'Association  
391 intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon (ORPC). Il  
392 est nécessaire d'adapter les statuts de l'association intercommunale de l'ORPC du district de Nyon  
393 afin de répondre aux nouvelles législations vaudoises (LVLPCi - Loi d'exécution de la législation  
394 fédérale sur la protection civile du 1.12.1995 mise à jour le 01.02.2015) et Fédérale (LPPCI – Loi  
395 sur la protection de la population de 2002 mise à jour le 1er janvier 2017). Cette révision apporte  
396 un outil plus performant qui répondra encore mieux aux besoins de l'association et aux nouvelles  
397 responsabilités qu'assume aujourd'hui l'ORPC – District de Nyon. Le Conseil communal ne peut  
398 amender le projet de révision des statuts et ne peut donc qu'accepter ou refuser la révision. Le  
399 préavis doit être accepté à l'unanimité des communes-membres.  
400

401 8.2 – Rapport de la commission ad'hoc pour la révision des statuts de l'ORPC

402 M. David Mignot, rapporteur de la Commission ad'hoc, donne lecture de la conclusion du rapport  
403 concernant le préavis municipal n° 04/2021, Révision des statuts de l'Association intercommunale  
404 de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon (ORPC). Cette dernière  
405 demande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté. Les modifications  
406 des statuts n'ont pas d'impact fondamental sur notre commune mis à part le plafond d'endettement  
407 fixé à Frs 3'000'0000 qui pourrait augmenter la dette ORPC par habitant passant de Frs 10 à 30  
408 uniquement en cas de faillite.  
409

410 Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met ce point en discussion.

411 M. Valentin Piaget aimerait savoir si l'information sur l'organisation de la Protection civile sera  
412 meilleure. Actuellement, on ne sait pas trop ce qu'elle fait.

413 M. Laurent Pasche relatera lui-même les informations à l'avenir.  
414

415 La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente met au vote le préavis municipal n°  
416 04/2021, Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de la  
417 Protection Civile du district de Nyon (ORPC).  
418

419 Le Préavis 04/2021 est approuvé comme suit :

420 Votants : 37                      Oui : 37                      Non : 0                      Abstentions : 0  
421

422 **Le Conseil communal de Saint-George**

- 423 • vu le préavis de la Municipalité N° 04/2021;
- 424 • entendu le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude;
- 425 • considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

426 **décide à l'unanimité**

- 427 • d'accepter le préavis N° 04/2021 et d'approuver la révision des statuts de l'Association  
428 intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon (ORPC).  
429 Accepté en séance de Municipalité du 02 mars 2021, pour être soumis au Conseil communal de  
430 Saint-George le 31 mars 2021.  
431

432 **9. Retour des délégués aux Conseils Intercommunaux**

433 Mme Mélanie Robellaz, Présidente, passe la parole à M. Cyrille Hibert, délégué DISREN, pour  
434 son rapport.

435 Deux préavis ont été approuvés :

- 436 - Un crédit de Frs 316'216.00 pour le soutien au fonctionnement du réseau Vélo Libre-Service.
- 437 - L'acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil Intercommunal pour un montant  
438 de Frs 19'000.00 ainsi qu'un montant de Frs 2'000.00 alloué chaque année.

439 A venir :

440 Préavis n° 64-2021 : « Approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4<sup>ème</sup>  
441 génération ».

442 Préavis n° 65-2021 - DISREN : « Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la  
443 Givrine (parkings, abords, accès) » pour un montant de Frs 1'134'659.00  
444 Préavis n° 66 – 2021 – DISREN : « Demande de crédit de Frs 312'352.00 TTC pour le  
445 réaménagement de la plateforme de la gare de Rolle ».   
446 M. Alain Domenig a assisté à cette assemblée. L'ambiance était meilleure. Les tensions avaient  
447 disparu. Quant au système de vote électronique utilisé tout au long de la soirée, il a été très  
448 performant.

## 450 **10. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal**

### 451 **MUNICIPALITE**

#### 452 **M. Laurent Pasche**

453 Les Chamois : la convention a été signée par tout le monde. Vente finalisée à 98%. Actuellement  
454 le Tribunal cantonal a suspendu les oppositions jusqu'au 31 mai. Il reste les servitudes à signer  
455 chez le notaire.

456 Au village : Les affiches anti-bruit ont été mises en place à des points stratégiques à l'intérieur du  
457 village. Les affiches homologuées ont été commandées.

#### 459 **M. Zeljko Bosnjak**

460 L'armée a pris ses quartiers à la salle polyvalente ainsi que dans les abris PC. C'est une bonne  
461 rentabilisation des sous-sols, du foyer et de la cuisine, dans laquelle un steamer a été installé.  
462 On peut ainsi encaisser un loyer, chose qui ne sait pas produite depuis une année, à cause des  
463 mesures COVID-19. Une deuxième location aura lieu en juin. C'est un apport financier non  
464 négligeable.

#### 466 **M. Frédéric Rohrbach**

467 Création d'un Parcours Vita à Saint-George :

468 Suite au courrier d'un habitant de la commune, reçu l'automne dernier, plusieurs rencontres ont  
469 eu lieu. Un parcours de 2.5 km, avec un dénivelé de 50 m, partant du Centre des Vernes en  
470 direction de Longirod, a pu être établi. L'accord de la commune de Longirod a été obtenu. Le  
471 garde forestier, M. Quentin Mayer, a demandé un dossier détaillé avant de se positionner. Une  
472 prise de contact avec la Zurich Assurance, qui finance ces parcours Vita, a eu lieu. Un descriptif  
473 des différents postes a été réalisé. Avec M. Stéphane Orsier, initiateur du projet, ils iront  
474 présenter le dossier finalisé à M. Quentin Mayer, afin d'obtenir l'autorisation de mettre sur pieds  
475 ce parcours vita.

476 Il remercie l'assemblée pour la confiance témoignée à la nouvelle municipalité lors des dernières  
477 élections. Les trois municipaux sortants ayant été réélus.

478 Les Municipaux pour la législature 2021-2025 sont :

479 MM David Mignot – Laurent Pasche - Frédéric Rohrbach – Michel Moreau – Mme Céline Etoupe.

480 Il passe la parole à Mme Céline Etoupe, Municipale et future vice-syndic, pour la répartition des  
481 dicastères.

483 Dans un premier temps, Mme Céline Etoupe remercie les conseillères et conseillers pour la  
484 confiance exprimée dans les urnes. Elle donne ensuite la répartition des dicastères au sein de la  
485 future Municipalité :

486 M. Michel Moreau aura le dicastère des eaux, des fontaines communales, de la STEP, des  
487 égouts, de l'épuration, du Tourisme, du Parc Jura vaudois.

488 Mme Céline Etoupe sera à la tête des affaires sociales, des écoles, de la petite enfance, de la  
489 cantine scolaire, des patrouilleurs, du pédibus, de l'informatique communale, des relations avec  
490 les paroisses.

491 M. Laurent Pasche aura, quant à lui, la police des constructions, l'urbanisme, la protection civile,  
492 les routes, le déneigement, les transports publics, le service incendie, l'élagage des arbres et  
493 l'émondage des vignes.

494 M. David Mignot prendra le dicastère des bâtiments communaux, de la déchetterie, de la voirie,  
495 du cimetière, de l'éclairage public, du chauffage à distance (CAD).

496 M. Frédéric Rohrbach aura la charge des forêts, des pâturages et terrains communaux, de la  
497 Région de Nyon, de la police, des finances, de l'administration générale (gestion du personnel et  
498 représentation juridique de la commune incluses) ainsi que des relations avec le bureau du

499 Conseil. Il sera candidat au poste de syndic, élection qui se fera tacitement le 6 avril, sauf  
500 surprise de dernière minute. Cette information est accueillie par une salve d'applaudissements.

501 M. David Mignot, conseiller communal sortant et futur Municipal, remercie pour la confiance qui  
502 lui a été manifestée dans les urnes. Il fera tout son possible pour mener à bien cette nouvelle  
503 tâche.

504 M. Valentin Piaget annonce qu'en cas d'élection tacite du syndic le 6 avril, les cloches sonneront  
505 à midi. Par la même occasion, l'élection des suppléants, manquants pour le Conseil communal,  
506 se fera aussi tacitement si le nombre de candidats inscrits est inférieure à cinq.

507  
508 M. Alain Domenig, Syndic, remercie les municipaux sortants ainsi que la future Municipalité pour  
509 leur engagement. Il demande à l'assemblée d'agender la date du 19 juin pour la sortie de fin de  
510 législature du Conseil communal avec la Municipalité. Il remercie les personnes présentes pour  
511 la confiance accordée tout au long de la législature. Il y a encore du travail à accomplir, la  
512 commune est dynamique et vivante.

## 513 **BUREAU DU CONSEIL**

514  
515  
516 • Nouveau Conseil Communal : 4 suppléants à trouver pour compléter le Conseil communal pour  
517 le mardi 6 avril à midi. Pour le moment l'élection est tacite donc pas de votation complémentaire  
518 le 25 avril, sauf retournement de situation de dernière minute.

519 • Installation du Conseil communal et des Autorités : le 16 juin 2021 (courrier suivra)

520 • Sortie de fin de législature : le samedi 19 juin 2021

521 • Date du dernier conseil : Mercredi 23 juin 2021

522 • Date des prochaines votations : Le dimanche 13 juin (5 objets fédéraux)

523 Ouverture du Bureau de vote (salle des Sociétés) de 10h00 à 11h00

524 Dernier relevé de la boîte aux lettres: 11h00

525 • Absence au conseil : l'annoncer par écrit à [bureau.conseil@saint-george.ch](mailto:bureau.conseil@saint-george.ch) au plus tard la  
526 veille de la séance. En cas d'urgence ou d'empêchement de dernière minute, le jour du conseil,  
527 appeler la Présidente au 078/801.39.79

## 528 **11. Propositions individuelles et divers**

529  
530 Monsieur Daniel Mignot aimerait des précisions sur le devenir de sa proposition d'un jardin du  
531 souvenir. La commission ad'hoc va-t-elle se réunir avant la fin de la législature ?

532 Mme Céline Etoupe, Municipale, essaiera de la convoquer, si le temps le permet, pour établir le  
533 règlement du cimetière et y inclure la création de ce lieu de recueillement.

534 M. Philippe Germain, député et ancien syndic, donne des infos sur l'initiative du PLR concernant  
535 la répartition de la facture sociale entre les communes et le canton afin d'engager des  
536 négociations entre les deux parties. Cette initiative obligera le canton à faire un contre-projet ou à  
537 mettre cet objet en votation populaire. Il invite les personnes qui souhaitent soutenir cette  
538 proposition de signer l'initiative. Il en a déposé quelques exemplaires à l'entrée.

539 M. Kronegg demande si le système mis en place serait semblable à celui pour le financement de  
540 la police.

541 M. Germain explique qu'au début la répartition était 50/50, maintenant c'est 2/3 1/3. L'idée serait  
542 que le canton prenne à sa charge la totalité de la facture sociale et que les communes participent  
543 à celle-ci par un point impôt par exemple. Il faut instaurer un lien de confiance entre le canton et  
544 les communes. L'état doit tenir compte de l'avis des communes et entrer en discussion avec elles  
545 pour trouver une solution.

546 M. Christian Cauvin demande des éclaircissements sur la composition de la liste des candidats à  
547 l'élection du Conseil communal. Le système choisi cette année, composition de la liste par ordre  
548 alphabétique, ne défavorise-t-il pas les derniers candidats qui seront biffés si la liste ne comporte  
549 pas le nombre demandé de candidats éligibles ? Qui décide de la façon de faire ? Ne pourrait-on  
550 pas instaurer un mode de compensation pour rééquilibrer les chances d'éligibilité ?

551 Mme Mélanie Robellaz, Présidente du bureau de vote et du conseil communal, explique qu'il n'y  
552 a pas de formule idéale et que la décision du mode opératoire est prise par le bureau du conseil  
553 après délibération. Lors des élections de 2016 la liste avait été réalisée par tirage au sort,  
554 système qui avait aussi fait des mécontents. Il n'y a pas de système idéal. La solution vient de la  
555 façon de voter de nos concitoyens. Si l'électeur respecte les consignes de vote, en rouge au bas

556 de la liste, et retourne une liste comprenant le nombre exact de candidats, personne ne serait  
557 lésé. Il n'y a pas de système parfait. On fait au mieux. Le mode de dépouillement est quant à lui  
558 imposé par le canton. Il est le même dans toutes les communes.

559 M. Cyrille Hibert aimerait des précisions concernant la demande faite lors d'un précédent conseil  
560 concernant les nuisances sonores émises tout spécialement par un des modèles réduits de la  
561 société d'aéromodélisme. Une réglementation, à ce sujet, a-t-elle été mise en place ou pourrait-  
562 on en mettre une ? Il constate que ce genre d'engin dérange aussi les cavaliers dont les  
563 montures s'agitent lorsqu'ils sont survolés par ces engins.

564 M. Christian Cauvin, ancien membre fondateur de cette société, assure que si le cavalier et sa  
565 monture sont visibles, les pilotes font attention et évitent de les gêner en tournant en rond au-  
566 dessus de leur terrain. Malheureusement, ils ne peuvent pas être attentifs aux animaux qui  
567 viennent d'en bas, car ils ne sont pas visibles. Suite à des discussions avec les plaignants, ils ont  
568 décidé que seuls les modèles électriques, peu bruyants, voleraient le dimanche.

569 Mme Mélanie Robellaz encourage au dialogue, afin de faire prendre conscience aux intéressés  
570 que leur loisir génère des nuisances sonores désagréables et trouver des arrangements. Le  
571 règlement communal doit être pris en compte et respecté.

572 M. Amaury Annen compare le bruit de certains de ces engins à celui des tondeuses à gazon.  
573 Doivent-ils être soumis, à ce titre, au règlement de police limitant l'utilisation de ce genre d'engin  
574 à des moments précis, tout en faisant preuve d'une tolérance découlant du vivre ensemble ?

575 M. le Syndic signale qu'il n'y a pas de règlement spécifique concernant ce genre d'engin. On  
576 pourrait les astreindre au règlement de police sur les nuisances sonores, mais mieux vaut faire  
577 prévaloir le dialogue.

578 M. Olivier Fallet fait remarquer que c'est une chance, pour la commune, d'avoir des associations  
579 et des sociétés locales qui font vivre le village. Il tient à partager son sentiment de satisfaction  
580 pour le déroulement de ce conseil, riche en discussions et en débats qui ont permis de prendre  
581 de bonnes décisions.

582 M. Christian Cauvin a plusieurs autres suggestions :

583 1° mettre les PV des Conseils communaux sur le site internet de la commune.

584 Suite aux diverses argumentations ce sera chose faite à l'avenir.

585 2° équiper le village d'un éclairage LED avec un système de diminution lumineuse à partir d'une  
586 certaine heure.

587 Le chemin du Crêt bénéficie déjà de cette technologie. L'éclairage du village sera progressivement  
588 remplacé par ce système.

589 Mme Yolande Morand-Conne signale que dans son quartier l'éclairage fonctionne un jour sur  
590 deux. L'obscurité n'est pas une solution optimale car elle est dangereuse.

591 M. Zeljko Bosnjak n'en avait pas connaissance mais ce n'est pas voulu. Il en prend note et fera le  
592 nécessaire pour y remédier. Il précise qu'une rencontre avec la Romande Énergie a eu lieu à ce  
593 sujet l'année passée. Dans un premier temps toutes les ampoules ont été remplacées par des  
594 ampoules de nouvelle génération. Il y a des éclairages LED équipés de capteurs diurnes et de  
595 capteurs de mouvements fonctionnant pendant une période définie. Il est aussi question de  
596 supprimer les câbles aériens en plusieurs étapes car c'est très onéreux.

597 M. Daniel Mignot aimerait savoir si le mur en face de la Place de la Poste, endommagé par un  
598 véhicule militaire il y a de cela six mois, va bientôt être mis en état ?

599 Les travaux ont pris du retard à cause de l'armée qui faisait obstruction, contestant les devis. Les  
600 travaux vont être faits sous peu par l'entreprise Barbey.

601 M. Christian Cauvin aimerait prendre connaissance de l'avancée du dossier du local d'accueil  
602 des jeunes préconisé dans le rapport de la commission de gestion et finances lors du vote pour  
603 l'engagement d'un travailleur social. Est-ce que la commune a pu mettre à disposition un local  
604 pour les jeunes comme l'a demandé la commission.

605 L'ancien local des jeunes a été fermé. Pour le maintenir, il aurait fallu engager un éducateur pour  
606 le gérer ce qui était trop coûteux pour notre petite commune. Ce dernier a été attribué à la  
607 bibliothèque. Quant au poste d'éducateur de proximité, il sera repris par Mme Strübli en lieu et  
608 place de M. Siro Balestra qui s'occupera uniquement de Terre Sainte. Mme Strübli viendra se  
609 présenter au conseil du mois de juin si c'est possible. La commune de Bassins a mis à la  
610 disposition des jeunes, gratuitement, la salle de gym tous les mardis soir. Pour répondre

611 précisément à la question de M. Cauvin, en raison du COVID-19 la création de ce lieu n'a pas été  
612 possible et surtout aucun local n'est disponible pour le moment. Le dossier va être repris et les  
613 termes de la commission de gestion seront étudiés ce qui déterminera la suite à donner à ce  
614 projet.

615 Au nom de la commission de gestion et finances, M. Frédéric Oulevey précise que celle-ci ne  
616 peut que suggérer, mais elle n'a pas la compétence de décider ni d'imposer quoi que ce soit à ce  
617 niveau-là. Il n'y a aucune contrainte dans les propos tenus dans un rapport. A sa souvenance, il  
618 n'y avait pas de local dédié au travailleur de proximité. Un retour aux sources s'impose, car cette  
619 exigence, si elle a été émise, est passée aux oubliettes.

620 M. le Syndic signale qu'il aurait fallu que la commission de gestion et finances rédige un  
621 amendement signé par cinq conseillers et accepté par vote par le conseil pour être annexé au  
622 préavis.

623 Après consultation du dit rapport sur le site internet de la commune Mme Etoupe nous relit le  
624 passage concerné : « La commission encourage notamment la Municipalité à développer une  
625 politique de la jeunesse, en soutenant les autres activités sportives, associatives ou culturelles en  
626 faveur des jeunes. La pertinence d'un lieu de rencontre, pour tous les jeunes, devrait être prise  
627 en considération ». La salle de gym étant libre, elle pourra être mise à disposition. L'automne  
628 passé, un jeune aidé par ses camarades, a préparé un règlement avec le travailleur social pour  
629 des activités en salle telles que le basket et le foot, le mercredi soir après le foot des petits. Leur  
630 demande avait été acceptée. Les contraintes sanitaires liées au COVID19 ont empêché de  
631 mener à bien ce projet. Ce n'est que partie remise... Un autre projet est en route pour des  
632 activités culturelles, à Pâques, si les mesures sanitaires le permettent.

633 Mme Yolande Morand Conne signale des dégâts causés aux cases postales. Les tensions entre  
634 la Poste et le bureau postal de Saint-George empêchent toute action auprès de l'entreprise de la  
635 Poste à ce sujet, car cette dernière remet en question l'existence de notre bureau de poste. Peut-  
636 on le soutenir pour qu'il puisse vivre ?

637 M. le Syndic encourage tous les habitants à aller dans cette direction. Les offices postaux sont  
638 voués à disparaître sans aucun discernement. Une pétition de soutien circule pour celle de  
639 Gimel, menacée elle aussi de disparition. Il faut se mobiliser pour qu'elle reste ouverte en signant  
640 cette dernière. Mme et M. Pralong sont des exploitants indépendants et la Poste n'a aucun égard  
641 envers eux. Elle est en train de renégocier ses conditions. La commune peut les aider à survivre  
642 en allégeant les loyers. Région Nyon est entrée en matière pour qu'on puisse y implanter un  
643 point i (point info tourisme), avec du personnel faisant la promotion de notre patrimoine.  
644 Actuellement, nous avons seulement des prospectus sur un présentoir. Nous avons beaucoup de  
645 choses à faire valoir. Nous sommes en tête de plusieurs lignes de bus. Notre commune est à une  
646 des extrémités du district que l'on vient de La Vallée, d'Aubonne ou de Begnins. On pourrait  
647 envisager de mettre les cases postales à l'extérieur ce qui permettrait de fermer la salle d'attente  
648 à clé. Mais ce n'est pas le moment de le faire car on encourrait un risque de fermeture.

649  
650 La parole n'étant plus demandée, Mme Mélanie Robellaz remercie Mme la Municipale, MM. les  
651 Municipaux, pour le travail accompli ainsi que Mmes et MM. les Conseillers pour leur participation  
652 active aux différents débats et pour leurs réflexions. Elle souhaite à toute l'assemblée une  
653 agréable fin de soirée et de bonnes fêtes de Pâques.

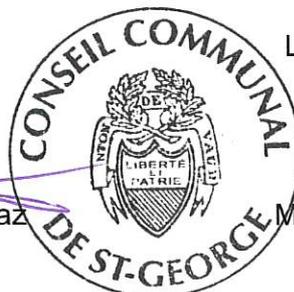
654 Elle clôt la séance à 23h05.  
655  
656

657 Bureau du Conseil communal

658 La Présidente

659 La Secrétaire

660  
661  
662  
663  
664 Mélanie Robellaz



665 Marylise Humbert  
666  
667

Saint-George, le 31.03.2021

Conseil Communal du 31.03.2021